AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-6-82002545

1 ex

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE nº 1610 AD - *Edition Grandes Cultures*

EDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

10, rue Le Nôtre, 4904-4 ANGERS CEDEX

Tel.: 36.16.55

Régisseur des recettes DDA

C.C.P 8604-02 D NANTES

BULLETIN Nº 30 DE JUIN 1982 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

CEREALES

PYRALE DU MAIS -

La pyrale du maïs est préoccupante depuis plusieurs années dans les Pays de la Loire. Il convient, au cours de la campagne actuelle, de prendre, dans les secteurs contaminés un certain nombre de précautions. La recrudescence des dégâts de pyrale du maïs a plusieurs causes :

- conditions climatiques favorables aux pontes et au développement des chenilles durant les trois dernières campagnes.

- abandon des labours profonds, au profit des semis directs de blé après maïs depuis plusieurs années. Cette technique permet aux chenilles d'hiverner dans de bonnes conditions et de donner, l'été suivant, un maximum de papillons.

- tendance à négliger la destruction, par le feu, des déchets de cribs.

- absence de traitements chimiques dans certaines zones.

La dernière enquête effectuée à l'automne 1981, par le Service de la Protection des Végétaux, les Chambres d'Agriculture des départements concernés, et avec le concours du maïs angevin, confirme cette progression. Les résultats de cette enquête confirment un niveau de population important en Maine-et-Loire et Vendée et une stabilité des populations en Sarthe. Localement, des populations de 4, 5 chenilles ont été notées. On sait que, dans l'ouest, les risques demeurent importants, au cours de l'année suivante, lorsque l'on observe une chenille par plante sur maïs grain et 0,5 chenille par plante sur maïs semence.

En 1981, ce seuil a toujours été dépassé dans les zones anciennement envahies par la pyrale.

La situation demeure, en conséquence, préoccupante dans le Maine-et-Loire et la Vendée.

Dans les zones contaminées portées sur la carte de la page 3, il est prudent de prévoir la réalisation de traitements chimiques au cours de la campagne en cours.

Ces zones sont les suivantes :

- partie Est du Maine-et-Loire, à l'Est d'une ligne Morannes, Tiercé, Angers, Beaulieu S/Layon, Vihiers.

- La Plaine de Vendée et les marais: Poitevins, Mouillé et Desséché et St Gilles Croix de Vie.

En moyenne, la population est localement en augmentation. La population est stabilisée à 0,5 chenille par plante dans le Sud de la Sarthe, Sablé, La Flèche, Le Lude, La Chartre.

La Station d'Avertissements Agricoles donnera prochainement des indications sur l'évolution de la Pyrale du maïs et les dates d'intervention les plus opportunes. Pour intervenir avec efficacité, il est utile de connaître certaines particularités de la biologie de la Pyrale, et les méthodes d'intervention qu'elle peut nécessiter. Le vol vient de commencer.

BIOLOGIE DE LA PYRALE DU MAIS -

La Pyrale du Maïs passe l'automne, l'hiver et le printemps, sur le sol, à l'état de chenille, dans les tiges et les débris de récolte. Elle se transforme en chrysalide vers la fin Mai et au début de Juin. Habituellement, dès la fin Juin et au début de Juillet naissent les premiers papillons qui pondent durant la

33

nuit sur le maïs. Les oeufs sont nombreux lorsque les températures crépusculaires sont supérieures à 15° et l'hygrométrie élevée. Ils sont déposés à la face inférieure des feuilles, imbriqués les uns sous les autres.

La jeune chenille qui vient d'éclore, s'attaque aussitôt au limbe des feuilles, pénètre dans la panicule, et dévore du pollen ; quelques jours plus tard, elle fore la tige.

Ce sont les galeries qui diminuent la résistance des tiges et sont à l'origine des dégâts les plus importants. En effet, sous l'action du vent, les tiges, les pédoncules des épis cassent, ce qui rend la récolte difficile. De plus, la mauvaise alimentation de la plante provoque des pertes de poids de grains, d'ou une diminution des rendements. Cette première génération est la plus importante. Dans nos régions de l'ouest, une seconde génération partielle se situe fin Août, début Septembre, elle n'a pas d'incidence économique.

LUTTE CONTRE LA PYRALE DU MAIS -

Prophylaxie : Elle consiste à broyer les restes de la récolte, et à les enterrer dès l'automne par un labour profond et soigné. Cette opération permet de détruire une quantité importante de chenilles. Les cribs doivent être nettoyés et les rafles brûlées avant le 1er Juin.

LUTTE CHIMIQUE -

La lutte chimique est basée sur le fait que la jeune chenille est sensible aux insecticides, avant sa pénétration dans la tige, du fait que son point de pénétration est obligatoirement à l'aisselle d'une feuille. Avec un matériel adéquat, on applique un insecticide efficace, sous forme de granulés dans le cornet de la plante ; l'insecticide s'accumule dans ce réceptacle naturel et protège ainsi l'aisselle des feuilles. Lors de sa progression, la chenille entre obligatoirement en contact avec lui et meurt.

Si l'on utilise une spécialité commerciale à base de Bacillus Thuringiensis, le traitement doit apporter 30 kg/ha de cette spécialité, lorsque 10 % des panicules sont sorties du cornet.

Si l'on utilise l'un des autres insecticides, la dose peut être réduite à 25 kg/ha sauf cas particuliers. Le traitement doit déjà être réalisé lorsque 50 % des panicules sont apparues.

Les produits homologués ou en autorisation provisoire de vente sont les suivants :

SPECIALITES COMMERCIALES

Noms	Teneurs	Doses/ha	Noms	Teneurs	Doses/ha
Bactospeïne	500 U A K/mg 360 U I/mg	30 kg	Perthrine MG	0,3 %	25 kg
Dursban 1,5 G	1,5 %	25 kg	Agridine 5 G	5 %	25 kg
			Volaton 5	5 %	25 kg
Thiodan 5 G	5 %	25 kg	Volaton 2,5	2,5 %	25 kg
			Ditox	2,5 %	25 kg
Ekamet Gran.	5 %	15 kg	Pirizol super	5 %	25 kg
Pirizol Sumifrène	3 %	15 kg	Gardona G 5	5 %	30 kg
Ecadion Gran.	2,5 %	30 kg	Hostathion GS	5 %	25 kg
Ekatox 2,5 G			Hostathion 5 G		
Sopral Gran					
Kriss 2,5 g	2,5 %	25 kg			

ENQUETE PYRALE DU MAIS

Service de la Protection des Végétaux
PAYS DE LA LOIRE

Avec la collaboration des S.U.A.D.
et du Maïs Angevin.

AUTOMNE 1981

Zone infestée où le traitement chimique semble justifié en 1982

Zone a moyenne population où le traitement semble non justifié en 1982

Zone peu colonisée où le traitement chimique est non justifié en 1982

34

LUZERNE PORTE-GRAINES

Avec la collaboration de la Station I.N.R.A. de Lusignan, de la FNAMS et des SUAD, un réseau de surveillance pour les ennemis de la luzerne a été mis en place dans les départements de Maine-et-Loire et de Vendée. Il permet de transmettre à nos abonnés un certain nombre d'informations.

CECYDOMYIE DES FLEURS -

Cet insecte très dangereux pour la luzerne porte-graines, dépose ses oeufs avant l'épanouissement des fleurs, dans les boutons verts. Le développement de la larve provoque la formation de galles. Le traitement contre cet insecte doit être effectué, en fonction du développement de la luzerne, à différents stades phénologiques ; la protection du stade "bouton vert" doit être assurée, car le traitement est essentiellement préventif.

+ Cette intervention a déjà été réalisée, dans la plupart des cas, sur les pré-coupes de la première quinzaine de Mai :

+ Sur les pré-coupes plus tardives, ce traitement peut encore être réalisé.

Au cours des traitements faits en dehors des périodes de floraison, des spécialités commerciales à base d'endosulfan ou de phosalone peuvent être utilisées, bien que cette dernière ait une efficacité très limitée.

+ Ces premiers traitements doivent être complétés par des interventions pendant la période de floraison, car, du fait de l'étalement des stades de développement de la luzerne, les problèmes posés par la cecydomyie, demeurent.

L'exécution de ces traitements pose alors des difficultés. En effet, si les spécialités homologuées ayant le label "non dangereux pour les abeilles", à base d'endosulfan ou de phosalone, peuvent être utilisées, malgré leur très faible efficacité, la Sumicidine et le Decis qui se révèlent très efficaces, ne possédant pas de label "non dangereux pour les abeilles" sont strictement interdits, les conséquences de leur application sur ces insectes étant encore insuffisamment précisées.

De toute manière, quel que soit le produit utilisé pendant la floraison, intervenir le soir, en dehors des périodes de butinage des abeilles.

POMMES DE TERRE

MILDIOU -

La succession d'orages qui a intéressé l'Ouest de la France a été favorable à la formation de foyers de mildiou. Bien que la maladie soit encore très peu virulente, il convient d'effectuer, dès maintenant, un traitement sur toutes les cultures non destinées à un prochain arrachage. Signaler à la Station d'Avertissements les premières taches car le concours de détection des foyers primaires est toujours ouvert.

DORYPHORE -

Partout où les larves sont suffisamment nombreuses, on profitera de ce traitement pour intervenir contre cet insecte.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire, 10 rue Le Nôtre
49044 ANGERS CEDEX - N° C.P.P. 534 AD - Le Directeur Gérant : G. RIBAULT.